

RETOUR DU FORMULAIRE

4 rue Jacques Kablé
BP 28
67171 BRUMATH Cedex
Tél. 03 88 51 02 04

@ www.brumath.fr
f Ville de Brumath
ig ville_de_brumath

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du **Plan d'Alerte et d'Urgence** pour prévenir les risques exceptionnels.

BÉNÉFICIAIRE(S)

	Monsieur	Madame
Nom
Prénom
Date de naissance ou âge
Qualité		
≥ 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
≥ 60 ans bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne adulte handicapée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Adresse du domicile :

Téléphone :

PROFESSIONNEL DE CONFIANCE

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile.

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone :

Qualité (aide à domicile, assistante sociale, infirmière, médecin...) :

EN CAS D'URGENCE

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Téléphone :**

Qualité (famille, voisin, amis...) :

DEMANDEUR

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Téléphone :**

Qualité (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant...) :

En tant que **bénéficiaire(s)**, je demande/nous demandons à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté en cas de déclenchement par la Préfecture du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Brumath, le **Signature(s) :**

En tant que bénéficiaire, je consens au recueil des données nécessaires au traitement de ma demande par la Ville de Brumath. **Case à cocher obligatoirement.**

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Brumath. Les destinataires des données recueillies sont le Maire et les conseillers municipaux, les agents techniques, administratifs, et les collaborateurs occasionnels de la Ville de Brumath, dans la limite de leurs attributions ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier au CCAS de Brumath, 4 rue Jacques Kablé 67170 Brumath ou par courriel à ccas@brumath.fr. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse rgpd@cde67.fr ou en demandant auprès de votre mairie.